

POISSON

CONSERVES DE SAUMON DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. FRASER (Peterborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Pêcheries (M. Briges). Est-ce qu'on permettra la vente du saumon en conserve de la Colombie-Britannique au Canada, cette année?

M. CRUICKSHANK: La Colombie-Britannique?

M. FRASER: J'ai dit la Colombie-Britannique.

L'hon. H. F. G. BRIDGES (ministre des Pêcheries): Je considérerai l'énoncé de l'honorable député comme un avis de question.

CHARBON

ORDONNANCE AUGMENTANT LA QUANTITÉ À LAQUELLE LE CONSOMMATEUR A DROIT—POSSIBILITÉ DE RÉPONDRE AUX BESOINS.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. NORMAN J. LOCKHART (Lincoln): Avant l'appel de l'ordre du jour monsieur l'Orateur, je désire poser une question. L'un des ministres a signalé qu'il n'avait reçu aucun préavis au sujet d'une question. Celle que je vais poser n'exige sans doute pas de préavis, car le ministre est, j'imagine, bien renseigné, puisqu'une annonce à ce sujet a été faite le 1er octobre.

Voici la teneur d'un document en provenance de son ministère:

Une nouvelle ordonnance augmentant la quantité d'antracite à laquelle un consommateur a droit à 75 p. 100 de ses besoins annuels normaux au lieu de 50 p. 100, à compter du 1er octobre.

Depuis quelques jours je suis pressé de questions tendant à découvrir d'où viendront ces 75 p. 100. Les consommateurs sont presque affolés, et je me demande si le ministre peut nous donner l'assurance que les 75 p. 100 seront disponibles.

L'hon. C. D. HOWE (ministre de la Reconstruction): La situation relative au charbon, les honorables députés le savent, est des plus délicates. L'honorable député qui a posé la question ignore peut-être que des grèves sévissent aux Etats-Unis.

M. LOCKHART: Je le sais.

L'hon. M. HOWE: Les grèves s'étendent à presque toute l'industrie, et il y a des arrêts

de travail dans l'Ouest canadien. Nous avons l'espoir que les commerçants recevront une partie raisonnable de leur contingent. Il n'y a aucune espérance qu'ils reçoivent le même contingent que l'an dernier. L'ordonnance les autorise cependant à distribuer tout le charbon qu'ils peuvent obtenir en plus de leur contingent de 50 p. 100.

M. LOCKHART: Je n'ai nul désir d'insister, mais devons-nous supposer qu'ils recevront probablement 75 p. 100 d'antracite au lieu de 50 p. 100?

Des VOIX: Non.

M. LOCKHART: C'est ce qu'a dit le ministre.

NATIONS UNIES

APPROBATION DE L'ACCORD SIGNÉ À SAN-FRANCISCO LE 26 JUIN 1945

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 16 octobre, sur la motion du secrétaire d'Etat suppléant aux Affaires extérieures (M. St-Laurent):

La Chambre décide qu'il y a lieu, pour les Chambres du Parlement, d'approuver l'Accord établissant les Nations Unies et instituant la Charte des Nations Unies et le Statut de la Cour Internationale de Justice, signé à San-Francisco le 26 juin 1945, et que la Chambre approuve cet Accord.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggart): Monsieur l'Orateur, j'ose espérer que la Chambre approuvera à l'unanimité le projet de résolution visant à ratifier la charte des Nations Unies. Elle ne représente pas tout ce que le Canada espérait, ni probablement ce que tout délégué de n'importe quelle autre nation aurait désiré, mais dans sa forme actuelle elle comporte—nous pouvons tous en convenir,—du moins ceux d'entre nous qui étaient présents à San-Francisco,—tout ce qui était possible d'obtenir à San-Francisco.

A cause de sa contribution à deux guerres mondiales, de son désintéressement dans la disposition de territoires autres que le sien et, je crois, à cause de la composition de la délégation, composée des membres de tous les partis politiques, aussi parce que les délégués canadiens réussissaient à s'entendre sur toutes les questions fondamentales, nonobstant le fait que des élections générales étaient en cours au pays, aussi bien qu'à cause du caractère unique de sa situation géographique et politique, le Canada a pu, par l'entremise du premier ministre (M. Mackenzie King) et de notre délégation, exercer une influence considérable sur plusieurs points des propositions de Dumbarton-Oaks. Le ministre suppléant